

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal du conseil municipal du 09-11-2018

L'an deux mille dix-huit et le 09 Novembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, légalement convoqué en date du 31 Octobre s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Eric PILLARD, Maire.

**Présents** : Pierre BROUSSART, Chantal FAUTH, Corinne GONGUET, Alphonse GROBON, Arlette MARCELAT, Éric PILLARD, Martine VARENNE, Marie-Dominique VIDAL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Elu secrétaire de séance** : Pierre BROUSSART

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 OCTOBRE 2018
- 2 Détermination du nombre de maires adjoints
- 3 Contribution 2019 au SIVOM
- 4 Indemnisation des astreintes de déneigement
- 5 Mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques contractuels
- 6 Questions diverses

OoOoOoO

#### **1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 OCTOBRE 2018**

Concernant la présence du nom de M. Midol, adjointe démissionnaire, dans les listes des commissions C. Fauth en demande la raison. Il est précisé que sa démission ne devenant effective qu'à l'issue de la séance, les listes seront mises à jour prochainement.

P. Broussart demande pourquoi il est procédé à un vote d'approbation du compte-rendu du conseil municipal, quand celui-ci n'est pas obligatoire et que le conseil est toujours en attente du vote de la séance du 03 août (Commune nouvelle). Ces votes d'approbation seraient ils à géométrie variable ?

Le maire répond que cela sera vérifié et que, le cas échéant, il sera procédé à l'approbation de ce dernier lors d'un prochain conseil.

Le compte rendu de la séance du 11/10 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Détermination du nombre de maires adjoints**

La démission de la première adjointe ayant été acceptée par la sous préfecture en date du 11/10/18, le conseil doit se prononcer sur le nombre d'adjoints retenu.

Le conseil retenant le nombre de un adjoint, P. Broussart élu second adjoint lors du conseil du 11/10, Il devient de ce fait premier adjoint.

Vote à l'unanimité.

A ce titre P. Broussart, souhaitant que les indemnités attachées à la fonction d'adjoint soient versées au Comité d'animation, il en demande les conditions d'obtention, ainsi que la procédure de versement au Comité sous réserve d'accord des membres du Conseil Municipal. Ces indemnités étant fonction des délégations prises en charge par l'adjoint, P. Broussart précisera sa volonté dans ce domaine lors du prochain conseil.

Une demande d'informations sera adressée à la préfecture pour connaître la faisabilité et les modalités de cette démarche.

#### **3/Contribution 2019 au SIVOM**

Suite à la présentation de la grille de répartition des contributions des communes adhérentes au SIVoM du Valromey (figurant en annexe) il est demandé d'entériner la participation de la commune à hauteur de 24 983€ soit 4,55% du total. Montant déterminé sur la base du potentiel fiscal de chaque commune. (125 237€ pour Ruffieu)

P. Broussart fait remarquer qu'en raison du potentiel fiscal de la commune de Haut Valromey (604 496€) celle-ci contribue à hauteur de 22% du budget du SIVoM et que cela peut constituer un déséquilibre inquiétant.

C. Fauth demande la possibilité pour les membres du conseil de recevoir les CR des séances du SIVoM. Demande prise en compte.

Contribution SIVoM 2019 adoptée à l'unanimité.

#### 4/Indemnisation des astreintes de déneigement

En 2008 Le conseil avait délibéré sur les heures supplémentaires du personnel technique communal. Celles-ci ne prenant pas en compte les heures de nuit (avant 5heures du matin), il faut délibérer sur le paiement ou la récupération de ces heures uniquement prises en compte en semaine (le WE faisant l'objet des astreintes conventionnelles). M. Maxime Delbeke ne souhaitant pas récupérer ces heures il est proposé de les lui payer sur la base du tarif des heures normales majoré de 25%.  
Adoptée à l'unanimité

#### 5/Mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques contractuels

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est une prime non obligatoire attribuée aux fonctionnaires (agents techniques depuis le 01/01/2018) d'un montant de 200€ nets par mois qui, une fois attribuée, ne peut plus être retirée.

En raison de la prise de fonction récente de M. M. Delbeke il est décidé de réexaminer le sujet lors du conseil de janvier ou février.

Unanimité pour cette position.

#### 6/Questions diverses

- 1) Afin d'accompagner la prise de fonction de M. Delbeke, M. le Maire précise qu'il a été demandé à F. Couturier de venir l'accompagner notamment dans le cadre de l'élagage des platanes de la commune. F. Couturier exerçant son activité dans le cadre d'une auto entreprise il nous a adressé une facture de 480€ HT (20€ de l'heure)
- 2) Passage à Ruffieu de Paris-Nice (à priori cyclo) le 15/06. Le Comité d'organisation de cette course nous demande de mettre à leur disposition nos locaux (salle de la Mairie, Préau) pour qu'il réalise la restauration de midi pour 300 personnes. L'intégralité de cette prestation étant prise en charge par eux (installation, nettoyage). Le conseil donne son accord sous réserve de la garantie de remise en état des lieux. (contrat)
- 3) Mme Lachenal propose à la commune d'acquérir 3 parcelles de bois contiguës aux parcelles de la commune. Il sera demandé une estimation à l'ONF pour faire une proposition de prix d'acquisition.  
C. Fauth pose la question de savoir si des affouage seront attribués l'an prochain. Cette année 4 ont été attribués et n'ont pas été enlevés.
- 4) Le mur Est de l'église présentant une fissure inquiétante il a été demandé à 3 entreprises de présenter un devis :
  - Entreprise Barbier 17 715€
  - Entreprise Griset 18 117€
  - Entreprise Genc 14 724€

Après discussion en fonction du prix et du jugement dégagé lors d'interventions précédentes, le choix est arrêté sur l'entreprise Genc. Une demande de subvention sera adressée auprès de Sites et Monuments du Valromey pour limiter l'impact financier.

- 5) En raison de l'état actuel de la chaudière à gaz de la mairie, il a été demandé des devis pour procéder à son changement. Deux entreprises ont été sollicitées :
  - Entreprise Condat Energie : 6 321,60€ TTC pour installation d'une chaudière BOSCH
  - Entreprise Leseigneur : 4 875,79€ TTC pour installation d'une chaudière ATLANTIC

Après échanges le conseil retient la proposition de l'entreprise Leseigneur. L'installation devant se faire dans un délai de 4 à 5 semaines.

Pour Condat Energie 1    Pour Leseigneur 5    Abstention 2

- 6) Suite à interpellation par des habitants, C. Fauth demande s'il serait possible d'adresser par mel aux habitants l'ordre du jour du conseil afin de les informer. Mme Latouche va mettre en place une diffusion dans ce sens. Par ailleurs C. Fauth demande qu'en cas de fermeture du secrétariat de mairie soit affiché l'information de fermeture exceptionnelle.
- 7) Après rencontre occasionnelle avec M. Bas, P. Broussart informe le conseil que celui-ci confirme son accord pour que nous puissions toujours passer sur son terrain afin que l'employé communal puisse monter observer le débit du réservoir. Il se montre peu favorable à la création d'un chemin. Cette situation ambiguë durant depuis près de 25 ans, P. Broussart demande s'il est aujourd'hui prioritaire de faire mètrer ce chemin pour en définir très précisément les limites et d'engager des travaux en vue d'améliorer l'accessibilité au réservoir? M. le Maire fait part de son inquiétude en cas de changement de propriétaire, lequel ne sera peut-être plus aussi tolérant que M. Bas. Il est décidé de laisser la situation en l'état sans exclure d'en faire une analyse à partir du plan du lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.

